

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BRENS**

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

En exercice : 13  
Présents : 12  
Votants : 12

**DATE DE LA  
CONVOCAION :**  
01/03/2019

**SEANCE DU 11 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 11 mars le conseil municipal dûment convoqué, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du code général des collectivités territoriales s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Marc PAITA, Maire.

Présents : Mmes LACHIZE Sandrine, BIGOT Lydia, LABRY Odile, MEHL Mireille, SUSPENE Catherine, Mrs PAITA Jean-Marc, BECOT Joël, ARMAND Dominique, BIGOT Yannick, GENS Marcel, GIORDANO Alfred.

Absents : Mr MASUREL Jordane, Mme CORTINOVIS Aurélie

Mme Sandrine LACHIZE est élue secrétaire de séance.



**D 2019-05**

**Objet : PACTE FINANCIER ET FISCAL SIMPLIFIE ET SOLIDAIRE POUR L'ANNEE 2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY SUD**

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C, IV et V ;

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, notamment ses articles 11-II et 29-II ;

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**CONSIDERANT** les statuts fondateurs de la communauté de communes Bugey Sud (délibération n°13/02/2014 D2014-34) dans leur article 4 : « la CCBS a pour objet d'associer les communes membres au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement durable et de l'aménagement de l'espace. » ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu, dans le contexte de réduction durable des concours financiers de l'Etat et de réforme territoriale, de définir un nouvel accord financier et fiscal dans un objectif de solidarité et de péréquation ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de pacte financier et fiscal a fait l'objet de réunions de concertation et de travail entre la Communauté de communes et ses 43 communes membres lors des rencontres suivantes :

○ Une conférence animée par P. Raymond -Maitre de conférences en finance publique, en **janvier 2018** où tous les élus et employés des communes et de l'intercommunalité étaient invités,

○ Une réunion animée par P. Raymond- Maitre de conférences en finance publique, le **24 mars 2018**, temps d'échange avec tous les maires des communes pour faire suite à la conférence du 25/01/2018, (les maires seuls en présence de P. Raymond)

○ Une réunion de présentation de la situation financière de l'intercommunalité

en **mai 2018** aux conseillers communautaires et tous les autres élus, réalisée par P. Raymond -Maitre de conférences,

○ Une réunion de présentation de la situation financière des communes le

**5 octobre 2018** aux conseillers communautaires et tous les autres élus, réalisée par P. Raymond -Maitre de conférences,

○ Des rencontres individuelles avec les communes en **octobre 2015** (2 communes)

- Rencontres avec les agents communaux et intercommunaux seuls le 16 novembre 2018 en présence P. Raymond -Maitre de conférences,
- Rencontre par groupe, de toutes les communes de la CCBS, pour expliquer concrètement le pacte fiscal et financier, en janvier 2019 (les 10-14-25 janvier), animée par P. Raymond,
- Rencontres complémentaires pour tous conseillers municipaux sur 3 communes : Colomieu/St Germain les Paroisses et Virieu le Grand les 25/01/2019 – 8/02/2019 et 9/02/2019
- Une réunion publique (pour la société civile) le 12 février 2019, animée par P. Raymond

Monsieur le Maire sollicite son conseil municipal pour se prononcer sur l'adoption du pacte financier et fiscal proposé par la communauté de communes Bugey Sud.

- Considérant le fait que ce pacte financier et fiscal ne repose sur aucun texte et n'a aucun fondement juridique,
- Considérant les modalités de mise en place de ce pacte qui ne peuvent satisfaire les communes concernées suite à la tentative de passage en force et à une absence de chiffrage à long terme,
- Considérant qu'il est nécessaire de se donner le temps de la réflexion en mettant à profit les années 2019 et 2020 pour qu'une réelle concertation puisse se mettre en place entre la communauté de communes Bugey Sud et l'ensemble des communes la composant,
- Considérant la proximité des élections municipales et afin de donner libre choix aux nouvelles équipes qui en seront issues,
- Considérant les méthodes inacceptables utilisées par la communauté de communes Bugey-Sud pour faire aboutir ses projets

Monsieur le Maire propose au conseil municipal **de refuser la mise en place du pacte financier et fiscal** en l'état.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **Décide à l'unanimité de refuser la mise en place du pacte financier, fiscal et solidaire simplifié pour 2019 de la Communauté de communes Bugey Sud.**
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à notifier la présente à Monsieur le Président de la Communauté de communes Bugey Sud.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

Ainsi fait et délibéré.

